

SÉANCE DU DIX JANVIER 2011

~~~~~

Date de convocation : 4 janvier 2011

L'an deux mille onze, le dix janvier à dix huit heures trente minutes, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Marie Claude Fournet, Maire.

Madame Sarah LAMBERT est nommée secrétaire de séance.

Marie-Pierre REYNAUD est absente excusée et a donné pouvoir à Lucien GOLLE.

Mme le Maire annonce aux élus qu'elle a reçu un courrier de la part de Mme ROCHAIX, l'informant de sa décision de démissionner de son poste de conseillère municipale, pour des raisons personnelles et familiales. Sa démission est effective au 6 janvier 2011.

Le conseil municipal est composé dorénavant de 13 membres.

La lecture du compte-rendu de la dernière séance est approuvée à l'unanimité.

## **1/ Raccordement électrique de Mr BRECHET.**

Le syndicat départemental d'énergies de la Drôme a fait parvenir une proposition financière des travaux à réaliser pour installer un raccordement collectif au quartier des Estangs et alimenter les logements en cours de rénovation de Mr BRECHET.

Le montant total des travaux à réaliser est de 37 101.12 €.

Mr GOLLE s'assure que ces travaux seront suffisants pour alimenter les éventuelles futures constructions d'habitations.

Le conseil municipal vote à l'unanimité la réalisation des travaux, et l'installation du transformateur sur le terrain communal.

Après concertation, le conseil municipal décide à 12 voix pour et 1 abstention le montant de 3700 € à facturer pour la participation financière aux travaux de raccordement d'un logement au réseau d'électrification de Mr BRECHET, ainsi que pour les 9 prochaines demandes de raccordement pour ce quartier, hors travaux d'extension individuelle du pétitionnaire.

## **2/ Modification des statuts de la CCVE.**

La commune doit statuer sur la modification des statuts de la CCVE portant sur la définition de l'intérêt communautaire concernant la compétence « création aménagement et gestion des futures zones d'activité économique » et sur la définition de l'intérêt communautaire concernant l'exercice de la compétence voirie. Vote à l'unanimité.

Afin de pallier au retrait de la DDT dans son rôle de maître d'œuvre auprès des communes à compter de 2012, la CCVE sollicite les élus pour donner un avis sur la proposition de recruter un agent technique. Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

D'autre part, dans le cadre de la compétence donnée à la CCVE pour gérer les travaux de réfection de la voirie communale, les élus sont sollicités pour envisager de regrouper dans un seul marché les marchés du noir (bi-couche et enrobé) et blanc (gravette) jusqu'alors distinctement séparés.

Le conseil municipal se déclare contre cette proposition à l'unanimité, dans un souci de préserver l'économie locale.

### **3/ Alimentation en eau quartier des Estangs.**

Suite à la commission d'ouverture des plis, le devis de l'entreprise BRUN a été retenu pour la réalisation de la 1<sup>ère</sup> tranche des travaux d'extension du réseau d'eau potable, pour un montant de 25299.20 € HT.

Une enveloppe de 15 000 à 20 000 € HT est à prévoir pour les travaux supplémentaires à réaliser entre le pont blanc et la maison de Mr ENGUMENT, demandés par les élus.

Validation à l'unanimité.

### **4/ Tarifs 2011 locations de salle communales.**

La salle polyvalente sera louée 75 € la journée pour un venterolais, 150€ pour un non venterolais, 200 € pour une manifestation commerciale.

La salle Duplan sera louée 50 € le week-end et 25€ la journée, pour un venterolais, 100 € le week-end et 50 € la journée pour un non venterolais ou une manifestation commerciale. La caution est fixée à 150€ et le supplément ménage à 50 €.

La location à la journée est de 8 h à 8 h, en semaine le mardi, mercredi et jeudi.

### **5/ FRAPNA**

Suite à la demande de la FRAPNA, la commune n'envisage pas de notifier l'utilisation des pesticides.

### **6/ Demande de raccordement au réseau d'assainissement communal.**

Le maire informe les élus d'une demande d'un habitant, actuellement en zone SPANC, qui sollicite la prise en charge des travaux de canalisation entre son habitation et le réseau d'assainissement. Une autre option lui sera proposée par courrier.

### **Dossiers en cours**

Des informations sont communiquées sur l'état d'avancement de différents dossiers.

Le contrat de Michel ADAMSKI à durée déterminée et à temps partiel a été renouvelé pour un mois afin de remplacer Philippe LECOLLAIRE, afin d'aider Marc au curage des réservoirs, de la sécurisation du Temple, et d'autres travaux d'entretien des bâtiments communaux.

Une convention a été signée avec le Centre de gestion pour traiter les dossiers de retraite CNRACL des agents communaux partant à la retraite. Seule la prestation est facturée, pas de cotisation annuelle.

Une erreur de transcription de servitude sur l'acte notarial du terrain communal des Estangs, destiné à la réalisation d'un lotissement, bloque l'avancement du projet. Le notaire a été sollicité pour trouver une solution rapidement, et les élus proposent d'inscrire sur l'acte notarial de vente sur deux des parcelles du futur lotissement une servitude de non constructibilité sur une bande de 8 m.

S'agissant de l'étude engagée avec l'Agence Cap Terre sur les aménagements du village, Dominique Jouve communique les dernières informations : une réunion de travail a eu lieu aujourd'hui et l'aide du CAUE permet de faire avancer le dossier.

Un courrier a été envoyé à Mme MARCUZY proposant un compromis d'achat de son terrain. La prochaine réunion avec Cap Terre aura lieu le 24 janvier prochain.

Mr et Mme LOPEZ ont transmis un courrier relatif à un échange de parcelles avec la commune suite à une création de voir communale. La réponse des élus sera transmise par courrier par le Maire.

La commission « fêtes et cérémonies » se réunira le lundi 17 janvier afin de préparer l'organisation des manifestations communales 2011.

### **Questions diverses :**

Mr GOLLE signale que le conseil n'a pas été informé de la réalisation des travaux de nettoyage du terrain Marcellin, ni du coût. Les travaux demandés sont des travaux d'entretien de terrain communal et ne nécessitent pas l'approbation du conseil municipal et ont été facturés 3552 € HT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 00.

Le prochain conseil municipal est fixé au 14 février 2011 à 18h30.